

Réalisation d'une passerelle Modes doux à La Malate : Lancement du marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : M. Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président

AVIS		
Commission n°5		Validation du Vice-Président
Séance du 14/11/05	Favorable	Le 23/12/05
Bureau		
Séance du 26/01/06	Favorable	

Inscription budgétaire	
APCP n° 04-4 Imputation : 20,23 en dépenses d'investissement et 13 en recettes d'investissement.	AP/CP n°04-4 : I 861 026,20 € TTC Cf page 92

Le présent rapport a pour objet d'engager l'opération de construction de la passerelle, prévue au droit du barrage de la Malate.

I. Contexte

Suite au report du projet de stade d'eau vive (lié à l'abandon du projet de Pôle France par la Fédération Française de Canoë-Kayak), il a été convenu de revoir le programme des projets inscrits au Contrat d'Agglomération 2004-2006 sur le site de la Malate, en réalisant dans un premier temps une passerelle modes doux sur le Doubs, dans un second temps l'aménagement des berges et une microcentrale hydraulique, puis à plus long terme le stade d'eau vive.

II. Opportunité du projet de passerelle

L'opportunité de réaliser la passerelle est confirmée à plusieurs titres :

- la Véloroute réalisée rive gauche par le Conseil Général, qui draine de nombreux cyclistes, rollers et piétons, rend nécessaire la passerelle. En effet, les promeneurs qui s'engagent sur cet axe en direction de Montfaucon ne peuvent franchir le Doubs qu'au pont de Chalèze situé bien en amont,
- l'aménagement des berges en promenades étant prévu à terme rive droite entre la Malate et la Boucle, il est pertinent d'envisager une traversée de la rivière au niveau de la Malate. Cette passerelle complète celle située au milieu de la friche des Prés de Vaux et plus en aval celle de Rivotte,
- le schéma communautaire des itinéraires cyclables confirme l'intérêt d'une traversée modes doux sur le site de la Malate, mettant en relation les équipements de Besançon, Chalezeule, et Montfaucon,
- la vocation culture et loisirs du grand site des Prés-de-Vaux avec de nombreux projets : CNR, SMAC, port fluvial, rue de l'acqueduc, est valorisée,
- le projet contribue à l'appropriation des berges du Doubs par la population.

III. Caractéristiques de l'ouvrage

- la passerelle est dédiée aux piétons et cyclistes prioritairement. Pour autant les matériaux utilisés ne devront pas empêcher son utilisation par les rollers. Elle sera accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR),
- elle devra s'insérer au mieux dans le cadre naturel qui l'entoure. Sa conception devra respecter l'environnement naturel proche et son caractère paysager,
- les matériaux utilisés devront être adaptés aux conditions climatiques et faciles d'entretien.

Largeur du Doubs à cet endroit : environ 97m

Largeur (liés aux usages multiples prévus) : 3 m

IV. Coût d'objectif et plan de financement prévisionnels

Le coût d'objectif de la passerelle est établi à 1 539 541€ HT.

Cette opération est inscrite au PPIF communautaire. Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

DEPENSES HT (en €)		
Postes	Montant	%
Etudes	182 368	12
MOE	171 868	11
Travaux	1 185 305	77
TOTAL	1 539 541	100

RECETTES HT (en €)		
Financeurs	Montant	%
CRFC Ligne Tourisme	153 954	10
CG25 CITE	461 862	30
CAGB	923 725	60
TOTAL	1 539 541	100

V. Calendrier, procédures et première identification des contraintes

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- consultation de maîtrise d'œuvre suivant une procédure de marché adapté à partir de Février 2006,
- début des travaux 1^{er} trimestre 2007.

Des contraintes restent à évaluer :

- existence du barrage,
- possibilité de réalisation d'une microcentrale hydraulique, qui ne devra pas être empêchée,
- projet de stade d'eau vive à terme, qui devra être préservé,
- autorisation ou déclaration Loi sur l'eau à obtenir,
- incidences du PPRI,
- vérification de la nature du substrat et solidité des piles existantes, pour évaluer la possibilité de s'y appuyer.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le plan de financement prévisionnel de l'opération et autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département,
- autorise Monsieur le Président à lancer et à signer le marché de maîtrise d'oeuvre, à signer les avenants et les décisions de poursuivre éventuels et tous les actes contractuels s'y référant dans le cadre de cette opération.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstention : 0